



Séance du 13 novembre 2008

N°2008.11.A.1.1.

**OBJET : CONVENTION AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE RANDONNEE
PEDESTRE 37 POUR LE BALISAGE DES CIRCUITS DE RANDONNEE
RECONNUS D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Le treize novembre deux mille huit, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville de Monts, sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes : M. HOULARD - Mme DUBOIS - M. MELIN
- Commune d'Esvres : Mme DEGAIL - M. BRASSE - Mme TRECUL - M. DESTOUCHES
- Commune de Montbazou : M. REVECHE - M. GAILLARD - Mme GINER - Mme RENAUD
- Commune de Monts : M. DURAND - M. MAURICE - Mme MEAUX - M. GRILLET
- Commune de Saint-Branches : M. AGEORGES - M. BOURINEAU - M. ARRAULT
- Commune de Sorigny : M. ESNAULT - M. GAUVRIT
- Commune de Truyes : M. LANDRE - M. LEROY - Mme MASVEYRAUD
- Commune de Veigné : M. MICHAUD - M. LAFON - M. ROINET

Absent excusé : M. CARPENTIER

Pouvoir : M. CHAGNON à M. MICHAUD

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves BRASSE

Considérant la reconnaissance de l'intérêt communautaire de 22 circuits de randonnée pédestre répartis sur les huit communes de la CCVI et totalisant 288 kms (circuits et leur variantes) ;

Considérant la proposition formulée par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre 37 d'assurer la création et l'entretien du balisage des circuits en conformité avec les normes nationales réglementaires, moyennant une participation financière forfaitaire de 14 € par km ;

Vu l'avis favorable de la Commission Tourisme réunie le 29 septembre 2008 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** M. le Président ou son représentant à signer la convention de balisage avec le CDRP 37 ;

- **D'adhérer** au CDRP 37 pour l'année 2009 et verser une cotisation de 40€ ;
- **D'accepter** la prise en charge des frais de balisage sur la base de 14 € par km.

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :
25 NOV. 2008

Publié ou notifié le :

27 NOV. 2008

Pour extrait conforme



Le Président,

Jacques DURAND